

QU'ON SE LE DISE...

COMMUNE D'ASPRES-SUR-BUËCH

AVRIL 2021



Chers Aspriennes, chers Aspriens,

Impossible encore aujourd'hui de dire quand nous allons enfin pouvoir vivre sans risque de contamination au COVID 19, un virus qui depuis plus d'un an bouleverse notre vie.

La vaccination nous laisse espérer des jours meilleurs mais nous devons donc encore attendre faute de vaccins disponibles pour tous .

Sachez que, comme vous, nous aspirons à :

- une vie sociale dans le village avec la reprise de nombreuses activités conviviales.
- une ouverture de nos bars et des restaurants.
- une école, cantine et activités périscolaires sans obligation de port de masque pour nos enfants.
- une rencontre régulière élus/population pour des rencontres et des échanges.

Gardons l'espoir c'est important ...

Je remercie de nouveau l'ensemble des personnels de l'école et des activités périscolaires pour leur dévouement et leur organisation sans faille pour faire appliquer, comme il se doit, aux enfants les dispositions issues du protocole sanitaire (port du masque, désinfection des mains, aération des locaux toutes les heures, limitation des brassages entre élèves de groupes différents).

Le début de l'année est consacré dans toutes les collectivités à l'examen des comptes administratifs de l'année précédente. A la lecture des premières pages de ce bulletin vous constaterez que les finances de notre commune sont saines.

Le budget 2021 va permettre de réaliser enfin les projets initiés par l'équipe municipale précédente et validés bien sûr par le nouveau conseil municipal élu l'année dernière. Ces projets importants pour notre village ont fait l'objet d'une large communication en particulier dans la gazette trimestrielle. Pour l'un d'entre eux même les habitants ont été concertés lors de plusieurs réunions publiques.

Le printemps arrive à grands pas, souhaitons qu'il nous permette de mieux supporter ce contexte difficile lié à la persistance de la pandémie.

Portez-vous bien et prenez soin de vous.

Votre maire,
Françoise PINET



Les échos du Conseil Municipal

Nous rappelons de nouveau qu'en raison de l'état d'urgence sanitaire, les séances du conseil municipal se sont déroulées ce trimestre comme auparavant sans public. Ainsi, les informations données dans cette rubrique sur les décisions prises lors de ces dernières séances se veulent plus exhaustives.

Réunion du 25 février 2021

Tous les conseillers présents sauf Patricia CARRARA.

Les délibérations suivantes ont été adoptées :

↳ COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

COMMUNE

Section de fonctionnement : compte tenu de l'excédent incorporé en 2020 le résultat de l'exercice se traduit par un excédent de 902 346.55 €.

Concernant les dépenses à caractère général, il faut noter une augmentation au niveau des dépenses d'entretien de voirie et des frais supplémentaires pour l'achat d'autres matières et fournitures nécessaires dans le cadre de la pandémie due au COVID 19. Inversement on peut noter une diminution des dépenses liées à l'achat des repas de la cantine et des frais engagés pour les fêtes et cérémonies.

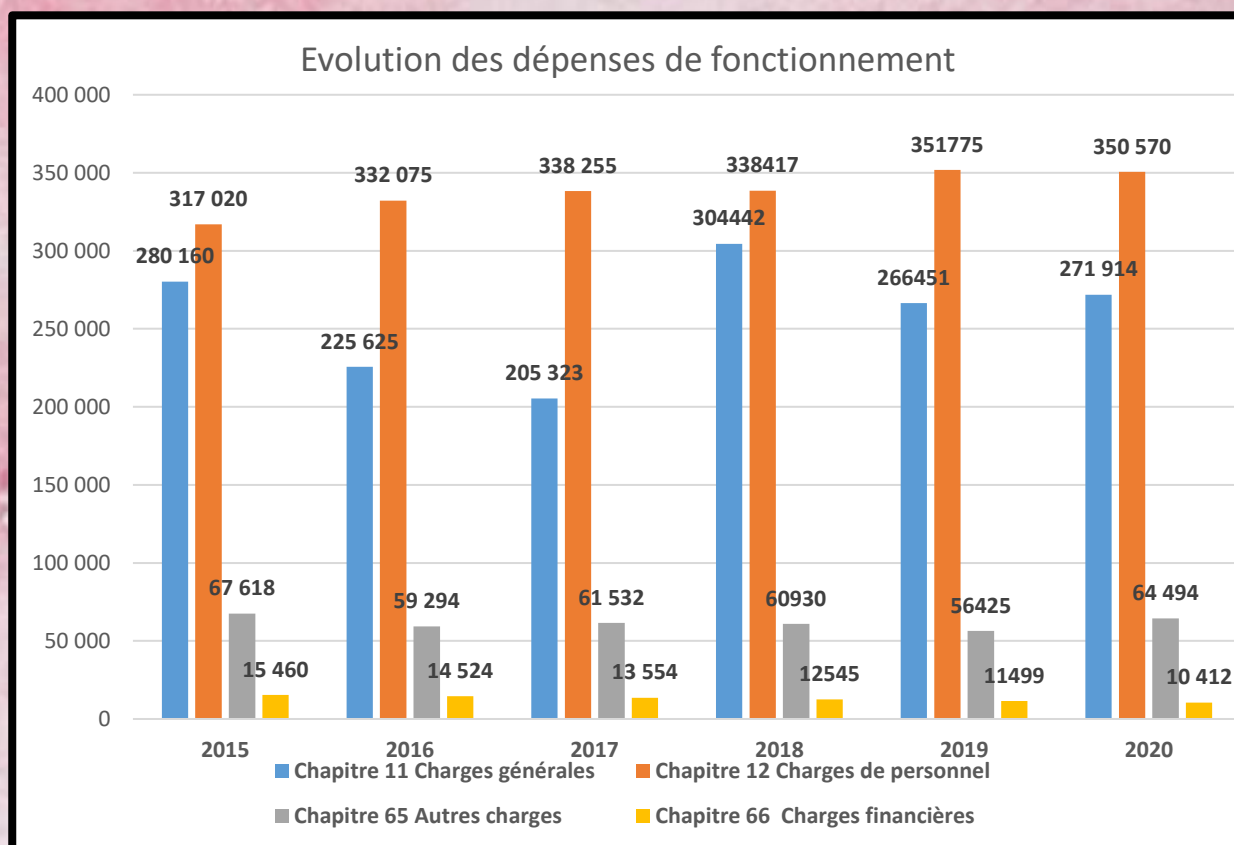
On peut constater également une augmentation du chapitre 65 - autres charges - due à la réévaluation des indemnités de fonction des élus décidée par le gouvernement.

Concernant les recettes de fonctionnement on peut remarquer une augmentation du chapitre 70 suite à la vente de deux coupes de bois pour un montant de 47 074.84 €. On peut observer également une légère augmentation en provenance des impôts et taxes et des dotations.

Dépenses : 794 115.73 €

Recettes (avec excédent reporté) : 1 696 462.28 €

Excédent : 902 346.55 €



Section investissement : le résultat de l'exercice se traduit par un déficit à hauteur de 39 340.96 €.

Les dépenses d'investissement concernent essentiellement la finalisation des travaux d'extension de l'école, l'installation de la chaudière à granulés à l'école et la pompe à chaleur au pôle de santé.

Dépenses (avec déficit reporté) :	884 885.36 €
Recettes :	845 544.40 €
Déficit :	39 340.96 €



EAU ET ASSAINISSEMENT

Section de fonctionnement : le résultat de l'exercice se traduit par un excédent de 64 819.27€. Ce résultat provient essentiellement des recettes supplémentaires encaissées au titre de la tarification de l'assainissement auprès des usagers, de la prime d'épuration et de l'amortissement des subventions.

Dépenses	141 155.70 €
Recettes (avec excédent reporté)	205 974.97 €
Excédent	64 819.27 €

Section d'investissement : le résultat de l'exercice se traduit par un excédent de 260 836.53€. Ce résultat permettra de financer les travaux de réduction des eaux claires parasites permanentes.

Dépenses	142 863.39 €
Recettes (avec excédent reporté)	403 699.92 €
Excédent	260 836.53 €



BUDGET CAISSE DES ECOLES

Section de fonctionnement : le résultat de l'exercice se traduit par un excédent de 3 760.85€

Dépenses	6 069.15 €
Recettes (avec excédent reporté)	9 830.00 €
Excédent	3 760.85 €

ACTION JEUNESSE

Section de fonctionnement : le résultat de l'exercice se traduit par un excédent de 43 142.03€. En raison de la crise sanitaire les activités ont été limitées ce qui explique la baisse des charges générales. Les recettes de fonctionnement concernent principalement le financement de la communauté de communes (fixé dans le cadre de la convention de transfert de la compétence enfance-jeunesse), la participation de la Caisse d'Allocations Familiales et une subvention exceptionnelle de l'Etat.



Dépenses	188 273.27 €
Recettes	231 415.30 €
Excédent	43 142.03 €

Section d'investissement : le résultat de l'exercice se traduit par un déficit de 27 013.35 € qui sera couvert par l'excédent de fonctionnement. Il faut préciser que la subvention allouée par la Caisse d'Allocations Familiales pour l'acquisition du minibus sera versée en 2021.

Dépenses	31 017.60 €
Recettes	4 004.25 €
Déficit	27 013.35 €

↳ REHABILITATION DU TERRAIN DE TENNIS - DEMANDE DE SUBVENTION

Le coût prévisionnel des travaux s'élèverait à 89 755.80 € HT. Il comprend celui de la réhabilitation complète du court de tennis et de la fourniture et de la pose d'un éclairage LED sur clôture.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

- Région 30 % : 26 926.74 €
- Conseil Départemental 30 % : 26 926.74 €
- Agence nationale du Sport-Etat 20 % : 17 956.16 €
- Autofinancement 20 % : 17 956.16 €

↳ CONTRAT DE PRESTATION DE PREVENTION ET DE MAINTENANCE DE LA STATION D'EPURATION AVEC LA SOCIETE SAVEA



Le contrat pour un montant de redevance mensuelle de 2 325.83 € HT soit 2 791.00 € TTC comprend :

- Visites de maintenance préventive
- Visites de contrôle
- Visites d'intervention curatives pouvant se substituer aux visites de contrôle
- Rapport d'intervention
- Assistance téléphonique illimitée pour l'aide à l'exploitation et le diagnostic des pannes à distance
- Le pilotage par téléphone de l'exploitant pour résoudre le problème en cas de défaut.

Un nouveau pont sur le Barry

Après de multiples débordements dûs à des embâcles qui se formaient au niveau du pont qui reliait le terrain de tennis au parc, il a été décidé de créer un nouvel ouvrage.

Sous l'ancien pont, deux buses, une grande et une plus petite, peinaient à absorber le courant lors de crues importantes. De nombreuses branches s'accumulaient et faisaient barrage. Tout ce qui se trouvait en aval du pont était inondé et couvert de boue. Le citystade, le jeu de boules et l'aire de camping-cars étaient régulièrement souillés. D'où l'idée de remédier à tous ces problèmes.



L'ancien pont a été démolé pour faire place à un ouvrage de dimensions à peu près identiques. Deux enrochements, l'un en amont l'autre en aval ont été prévus pour canaliser l'eau lors de violents orages et pour apporter un beau visuel. Après avoir aplani et préparé le fond du cours d'eau, le pont sous forme de bloc de béton a été déposé, consolidé de chaque côté et dégage un espace beaucoup plus considérable pour l'évacuation des crues.

Des barrières ont été fixées sur les bordures en béton prévues à cet effet, le logo de la commune apposé sur chaque garde-corps.

Pour la finition, un revêtement tri-couche sera fait de chaque côté des accès. Les travaux ont été effectués par l'entreprise STP PISTONO pour un coût de 31.126 €.

Réhabilitation du court de tennis



Comme annoncé lors du numéro d'octobre 2020, la réflexion menée sur la réhabilitation du terrain de tennis suit son cours. Cet équipement sportif, datant de la fin des années 70, arrive à bout de souffle et ne permet plus au Tennis Club d'Aspres, à l'école de tennis et aux joueurs occasionnels de pratiquer ce sport dans de bonnes conditions et en sécurité optimale. La commune a ainsi engagé une étude de sol pour valider la faisabilité de reconstruire le court sur son site actuel.

Les résultats confirmant cette option, nous sommes maintenant entrés dans la phase de l'élaboration du plan de financement, notamment les demandes de subventions, nécessaires si l'on veut engager la réalisation de ce projet à court terme. Affaire à suivre donc...

Des travaux et tâches réalisés par l'équipe technique

Afin de sécuriser le garage de l'ancien entrepôt situé Chemin des Glacières, il a fallu refaire entièrement les deux portes. Ce ne fut pas un travail aisé en raison de leurs importantes largeur et hauteur. Une précision : l'utilisation de cet entrepôt permet de stocker du matériel utilisé occasionnellement et selon les saisons et d'abriter le minibus du service Enfance/Jeunesse.



Les vacances de février ont permis à l'équipe de réaliser la réfection de la peinture extérieure sur le local de l'école destiné au matériel de sport.



Dans le cadre de la numérotation des habitations, des piquets munis de plaques pour matérialiser parfois plusieurs numéros d'habitations ont été fabriqués. Ces piquets ont été installés à l'entrée de voies privées desservant plusieurs maisons ou en l'absence d'entrée matérialisée.

L'équipe technique notamment Franck et Jérôme ont été mobilisés durant une semaine pour éviter tout problème sur le réseau d'eau potable lors des opérations permettant à l'entreprise VEOLIA de réaliser le lavage et la désinfection des quatre réservoirs de la commune. Il a fallu vider ces réservoirs les uns après les autres, celui du Serre Gras d'une capacité de 500 m³, de Grimaudes de 300 m³, celui au-dessus de l'ancienne colonie des PTT d'une capacité de 300 m³ et enfin celui du Serre la Croix contenant 15 m³.



Une opération nécessaire pour une bonne qualité de notre eau. Mais une opération délicate car elle nécessitait de « jouer » avec les vannes pour éviter de mettre les conduites en charge.



Adressage et numérotation : On en voit enfin la fin !



Ce fut un long parcours d'une durée de trois ans certainement dû à l'option prise par les élus de ne pas faire appel à un prestataire extérieur. Certes, cela a permis des économies mais sur une commune de 830 habitants cela n'a pas été simple. Nous avons démarré en 2017 par la dénomination de toutes les rues et la numérotation des habitations dans le village. Les premiers numéros ont été posés en 2018 et 2019. En 2020, nous avons opté pour le bureau d'études SIGNA CONCEPT afin à nouveau de recenser et surtout géolocaliser les habitations avec un point numérique. Nous avons également baptisé, et ce conformément aux



dispositions sur la procédure de l'adressage, les voiries des hameaux et numéroter leurs habitations. Les derniers numéros et panneaux de rues et voiries devraient être posés dès réception de la commande auprès de notre fournisseur. La procédure d'adressage se terminera par la récupération et l'import des données pour visualisation sur le cadastre numérisé.



Ainsi, 620 numéros seront posés et toutes les voies communales auront été identifiées par type et avec un nom.

Certaines de ces voies n'étaient pas baptisées jusqu'à présent, elles le seront désormais. Pour plus d'information sachez que la délibération listant les différentes voies et places peut être consultée en mairie.

Des améliorations à l'école



Bonnes nouvelles pour les élèves et les enseignants ainsi que le personnel ayant la charge de l'entretien des locaux de l'école d'Aspres-sur-Buëch ! Le circuit d'eau chaude a été entièrement repensé et refait pour que tous les points d'eau du rez de chaussée disposent d'alimentation en eau chaude avec mitigeurs intégrés et robinet de sécurité.

Nos petits jeunes pourront se laver les mimines et les pinceaux en toute sécurité.

Un autre projet pour la production d'eau chaude en remplacement du chauffe-eau électrique par des panneaux solaires récupérés au Relais Saint-Géraud, dans une démarche environnementale, après la chaudière à granulés, va voir le jour prochainement...

Bancs, banquettes et autres aires de repos

Pour beaucoup, la balade au fil de nos rues et sentiers, a été une échappatoire aux confinements contraints et forcés que nous avons tous vécus plus ou moins bien. La découverte ou redécouverte de notre patrimoine local, qu'il soit naturel ou architectural, nous a fait dégourdir les jambes au cœur même de notre village (restriction du périmètre de sortie). Mais une pause sur un banc, une banquette ou un coin pique-nique s'avère parfois nécessaire pour reprendre des forces. Un inventaire de ces louables assises est d'ores et déjà entrepris afin de réparer ou remplacer celles qui sont à bout de souffle. De quoi combler ce nouveau regain à la promenade au grand air, ici chez nous !



De l'animation pour la jeunesse



Les animateurs du service Actions Jeunesse n'ont qu'une idée en tête : proposer aux enfants des activités de qualité, permettant la découverte et l'apprentissage de façon ludique et surtout différente de l'école !

Le 1^{er} trimestre a été l'occasion, faute de pratiquer le ski initialement prévu, de démarrer les différents projets pour les petits et les grands.



Les ados ont pu commencer leur projet « Les pieds sur Terre et la Tête dans les nuages » les amenant tout au long de l'année à découvrir le territoire du Haut-Buëch sous divers axes : découverte du monde agricole et artisanal, découverte du patrimoine naturel, historique et économique, et le Buëch vu du ciel avec une initiation de vol libre avec gonflage de voile de parapente et baptême au départ du sommet de St Apôtre.

Les animateurs proposent également des animations ponctuelles pour les familles et les habitants du territoire du Haut-Buëch, comme « La Grande Lessive ». Cet événement culturel international, éphémère et participatif a eu lieu le Jeudi 25 Mars au parc des Séquoias. De nombreux dessins ont été exposés par les enfants de l'accueil de loisirs, mais beaucoup d'autres participants ont complété l'exposition de leurs œuvres colorées et nous les en remercions. Ce fut une bouffée d'oxygène artistique en ces temps où la culture sous toutes ses formes est mise à mal.

Les vacances de printemps arrivent bientôt et les programmes seront distribués comme d'habitude par le biais de l'école (les parents sont invités à respecter les délais d'inscription pour faciliter la préparation des animations) : jardinage, sorties à vélo, activités manuelles pour décorer la maison du Parc, préparation de notre spectacle de fin d'année... un programme pour profiter des beaux jours !

Si toutes les conditions sanitaires le permettent, prenez date ! le spectacle de fin d'année aura lieu le samedi 12 juin après-midi sur l'estrade du parc des séquoias, sous la forme d'une comédie musicale (histoire, mise en scène, décors et costumes créés par les enfants !) et sera le point d'orgue de l'après-midi où seront aussi présentés les créations des différents ateliers de l'année : le film de l'atelier multimédia, l'exposition de l'atelier arts plastiques, l'expo photo « making of » de la comédie musicale, et le vernissage de la nouvelle décoration de la Maison du Parc. La buvette sera tenue par la Junior Association « Buëch qui Bouge » dont les bénéfices permettront le financement de leur voyage au Canada.

Les familles des enfants participants sont évidemment les bienvenues, mais aussi toute personne curieuse de ce qui se fait à l'accueil de loisirs ou ayant envie de passer un moment convivial et festif.

Enfin, les animateurs sont en train de finaliser l'organisation des séjours de l'été. Il y en aura pour tous les âges et pour tous les goûts : séjour sur le territoire du Buëch, sur le lac de Serre-Ponçon, à la découverte de l'Ardèche...

N'hésitez pas à consulter les animateurs pour tous renseignements et inscriptions !



alsh@actionsjeunesse.fr



Sophie (3-5 ans) - 06.42.84.03.00
Benjamin et Marija (6 - 11 ans) - 07.85.55.87.71 ou 04.92.58.79.63
Nicolas (ados) - 06.42.84.03.01

Informations de dernière minute...



La commune a lancé une consultation en vue de la réalisation de travaux de réseaux d'eaux usées et de construction d'un poste de refoulement pour l'élimination d'eaux claires parasites permanentes. Ces travaux ont pour objectif d'éliminer ces eaux claires parasites permanentes sur le secteur de la plaine du Buëch. En effet, le débit d'eaux claires parasites sur les réseaux de transfert situés dans la nappe du Buëch est important durant toute l'année, ce qui implique notamment le déversement permanent d'eaux non traitées dans le milieu naturel et une surcharge hydraulique à la station d'épuration.

Les travaux consistent principalement à :

- La création d'un poste de refoulement (pose en nappe) et d'une conduite de refoulement sur environ 200 mètres au quartier du Peyssier pour refouler les eaux usées du quartier (environ 30 maisons) vers le réseau existant à proximité de la RD1075 ;
- la pose d'un regard avec vannes murales sur le réseau de collecte en amont immédiat du poste de refoulement et de 2 regards (point haut, point bas) sur le refoulement d'eaux usées ;
- la traversée de la voie ferrée dans une galerie existante avec la reprise de la canalisation d'eau potable simultanément à la pose du refoulement d'eaux usées ;
- la modification du déversoir d'orage du centre-village pour réutiliser un réseau existant en très bon état et réguler les débits transitant vers l'aval ;
- le renouvellement dans la plaine (zone de champ et de prairie) avec pose en nappe du réseau de transfert d'eaux usées entre l'ancienne usine en bord de route départementale et le poste de refoulement de la Rabière ;
- la modification du déversoir d'orage de la Rabière (juste en amont du PR) de manière à déconnecter définitivement le réseau historique problématique (buse béton diamètre 600 mm) et raccorder le nouveau réseau de transfert.

Les travaux de réseaux d'assainissement sont réalisés sous Charte Qualité des Réseaux d'Assainissement. Ils devraient débuter vers le 26 avril prochain.

Informations sanitaires

**Les personnes éligibles
à la vaccination
contre la Covid-19**
en mars 2021



Les personnes en **situation de handicap** hébergées en maisons d'accueil spécialisées et foyers d'accueil médicalisés



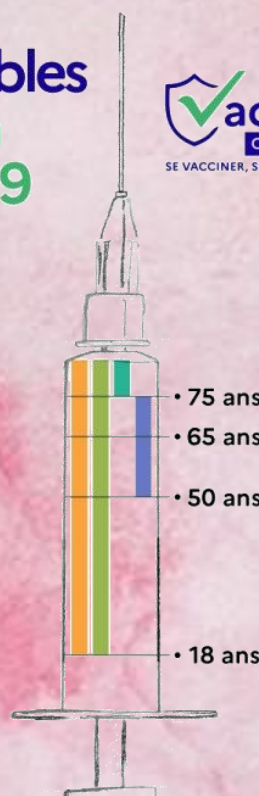
Les personnes majeures atteintes d'une **pathologie à haut risque** (cancer, dialyse, trisomie 21...)



Les personnes âgées de **75 ans ou plus**



Les personnes entre 50 et 74 ans souffrant de **comorbidités** (diabète, cancer, obésité...)



Les patients prioritaires à la vaccination sont les personnes âgées de plus de 75 ans ou souffrant de comorbidités.

J'ai entre 50 et 74 ans et souffre de comorbidités

Qui ? Les personnes entre 50 et 74 ans inclus souffrant d'une ou plusieurs comorbidités sont éligibles à la vaccination contre la Covid-19.

Les comorbidités ouvrant droit à cette vaccination sont notamment :

- * les pathologies cardiovasculaires ;
- * l'hypertension artérielle compliquée ;
- * un antécédent d'accident vasculaire cérébral ;
- * une insuffisance cardiaque ;
- * des diabètes de type 1 et 2 ;
- * des pathologies respiratoires chroniques susceptibles de décompenser lors d'une infection virale ;
- * une sclérose en plaques ;
- * un syndrome d'apnées du sommeil ;
- * une mucoviscidose...

Les personnes concernées peuvent prendre rendez-vous avec leur médecin ou leur pharmacien. Les infirmières du secteur n'ont pas encore de dotation de vaccins.

Deux centres de vaccinations peuvent également vous accueillir et vous renseigner :

Gap : 04.92.40.79.51.

Laragne : 04.92.65.51.18.

La campagne vaccinale peut vous paraître longue, soyez patients.



Un grand remerciement aux Sapeurs-Pompiers des Hautes-Alpes avec la mise en place du centre mobile de vaccination, afin de se rendre au plus près de la population.



Informations diverses

Pour vos soins optiques, Choisissez le professionnel qui vient chez vous !



Grâce à l'opticien qui bouge, Céline DAVID, opticienne diplômée de Veynes, propose les mêmes services qu'en magasin MAIS directement à votre domicile ! contrôle de la vision et adaptation de la correction au besoin, choix d'un grand nombre de montures, choix de verres de fabrication française issus d'un circuit court, lunettes de protection et de sport à la vue, remise en état et nettoyage des lunettes, appareils auditifs adaptés à la presbyacousie...

- 01 Déplacement gratuit et rapide à domicile ou sur le lieu de travail.
- 02 Un choix de plus de 300 montures.
- 03 Tous les services d'un magasin d'optique à domicile.
- 04 Tiers payant avec mutuelle.
- 05 Une paire de lunettes achetée, la 2ème paire à partir d'1 euro.
- 06 Livraison et service après-vente personnalisé à domicile.

f | L'Opticien Qui Bouge

CELINE DAVID
07 50 56 45 02
cdavid@lopticienquibouge.fr
www.lopticienquibouge.fr

En raison des risques sanitaires liés à l'épidémie de Covid-19, les élections départementales et régionales qui devaient se tenir en mars 2021 sont reportées en juin 2021. Ce report sera validé seulement après avis du conseil scientifique prévu avant le 1^{er} avril permettant d'évaluer les risques sanitaires.

Pour ces deux scrutins, des aménagements sont prévus :

- chaque électeur pourra disposer de deux procurations contre une seule habituellement (pour celles établies en France).
- une même machine à voter sera utilisée pour les élections régionales et départementales ; les élections se dérouleront au même endroit, à la Maison pour Tous.
- les électeurs devront être munis des équipements de protection sanitaire adaptés (masque, propre stylo...).

Concernant le vote par procuration, le Ministère de l'Intérieur va lancer le 6 avril le dispositif « Maprocuration ». Complémentaire de la procuration « papier » existante, la nouvelle télé-procédure diminuera le temps nécessaire à l'établissement des procurations de vote puisque les électeurs pourront désormais préparer leur demande de procuration en ligne depuis leur smartphone ou leur ordinateur (il faudra néanmoins faire valider sa procuration en gendarmerie pour limiter les risques de fraude mais le temps consacré à son établissement sera considérablement réduit).

Vous ne pouvez pas vous déplacer ?



**PRÉFET
DES HAUTES-ALPES**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation à la Protection
de la Forêt Méditerranéenne

D.F.C.I.
Département des Forêts Contre l'Incendie

PRÉVENTION DES INCENDIES DE FORÊTS

Les obligations de débroussaillage dans les Hautes-Alpes

Pourquoi débroussailler ?

Pour protéger les personnes, les biens et la forêt

- Limiter la propagation des incendies de forêts
- Éviter ou ralentir les départs de feux accidentels
- Faciliter l'extinction des feux
- Assurer la sécurité des biens et des personnes
- Améliorer la sécurité et l'efficacité des secours

Une action efficace

Les retours d'expérience après les grands feux confirment qu'un débroussaillage réglementaire effectué autour des habitations assure une protection efficace dans 80 % des cas.

Sans cette action, près de la moitié des habitations subissent des dégâts extérieurs, voire sont totalement détruites.

Les cas dérogatoires

- Les terrains agricoles, les vergers régulièrement entretenus suffisent à la protection contre les incendies et ne nécessitent pas de traitement spécifique
- Les arbres remarquables (éléments du patrimoine, arbres sénescents, arbres d'intérêt biologique) situés à moins de 3 mètres, houppiers compris, d'une construction peuvent être conservés sous réserve d'être mis à distance de la végétation environnante d'au moins 5 mètres, houppiers compris
- Les haies peuvent être conservées sous réserve d'être mises à distance de 3 mètres de toutes constructions

Qui contrôle et constate les infractions ?

- Le maire a la responsabilité du contrôle des obligations sur sa commune
- Les agents de police municipale, les agents forestiers de l'État, de l'Office National des Forêts, les gardes champêtres et les agents de police judiciaire habilités recherchent et constatent les infractions

Quelles sont les sanctions ?

De 135 à 1 500 Euros d'amende et une mise en demeure de réaliser les travaux. À défaut les travaux seront réalisés d'office à la charge du propriétaire.

Vous souhaitez en savoir plus ?

Pour vous accompagner dans la protection de vos biens, sur les réglementations en vigueur (débroussaillage et élimination des déchets verts) ou vous sensibiliser à la problématique « feux de forêts » plusieurs sites d'information sont à votre disposition :

- www.hautes-alpes.gouv.fr
- www.onf.fr
- www.prevention-incendie-foret.com
- www.ofme.org
- Recherche web «Carte interactive DFCI zone de débroussaillage 05»

Réalisation : DDT 05 (SEEF) et ONF (pôle DFCI)
DDT05 - 3 place du Champsaure - 05000 GAP
Crédits : DPFM - Photos : DDT 05
Impression : France Impression
11/2020 - Ne pas jeter sur la voie publique

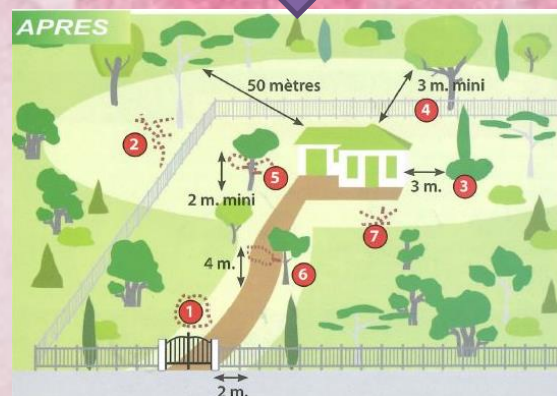
Où débroussailler ?

Toute l'année, l'obligation de débroussailler s'impose aux propriétaires des constructions ou installations situées en zone boisée ou à moins de 200 mètres de celle-ci.

Dans ces secteurs, il appartient au propriétaire de réaliser à sa charge le débroussaillage :

- Autour de sa construction dans un rayon de 50 mètres, sans tenir compte des limites de propriété (le feu ne les connaît pas!). Il doit également le réaliser aux abords des chemins d'accès privés, sur une largeur de 2 mètres de part et d'autre de la voie.
- Sur la totalité de sa parcelle classée en zone urbaine (zone U), même en l'absence de bâti.

Une fois les travaux de débroussaillage réalisés, et afin de garantir son efficacité dans le temps, le propriétaire est tenu d'effectuer un entretien régulier pour maintenir l'état débroussaillé.



Le débroussaillage en 7 points

Dans les Hautes-Alpes, l'arrêté préfectoral n°05-2017-12-08-018 du 8 décembre 2017 précise les modalités techniques du débroussaillage.

On entend par débroussaillage et maintien en état débroussaillé :

- 1 La coupe et l'élimination de la végétation arbustive basse
- 2 La coupe et l'élimination des arbres et arbustes morts ou dépérissants
- 3 L'élimination des haies et plantations d'alignements sur 3 mètres de distance entre l'extrémité de l'alignement et les constructions
- 4 La coupe et l'élimination de tous les arbres et branches situés à moins de 3 mètres de tout point de constructions (habitations, abris de jardin, ...)
- 5 L'élagage de toutes les branches basses sur au minimum 2 mètres de haut pour les arbres conservés de plus de 4 mètres de hauteur ou sur la moitié de la tige pour les autres
- 6 La coupe et l'élimination de tous les végétaux arbustifs situés à l'aplomb de la chaussée des voies ouvertes à la circulation publique, ainsi que des voies privées donnant accès à des constructions, chantiers, travaux et installations de toute nature, sur une hauteur de 4 mètres
- 7 L'élimination de tous les végétaux coupés (par dérogation, possibilité de les brûler dans les conditions de l'arrêté «emploi du feu»)



Décès

Etat Civil



Andrée ZARDOURI née MOURRE, le 22 janvier

Marie VIAL, le 12 février

Jean BEGNIS, le 20 février

Nous avons appris avec tristesse le décès du Père FOURNIER, le 15 mars dernier, qui a été prêtre de notre paroisse de 2014 à 2020. Un homme cultivé et porteur de paix et de sérénité.

Naissance



Margot DELORME, petite fille de Christine et Patrick DELORME, le 20 février



Père Pierre Fournier lors du colloque Jartoux le 8 août 2020